



## MA LIBERTÉ QUAND JE VEUX !

### EXEMPLE DE SINISTRE

### AVEC LA GARANTIE « VALEUR D'ACHAT PENDANT 5 ANS »

Veillez trouver ci-après, une simulation de sinistre pour illustrer les avantages que représente notre contrat d'assurance mobil home en valeur d'achat pendant 5 ans, aussi bien pour votre entreprise que pour votre clientèle.

- ✓ Mme Anne Dupuis, a acheté un mobil home 25 000€ en 2013.
- ✓ Le 3 Août 2018, un incendie a détruit son mobil home.

#### 1/ Avec l'Assurance FFCC Mobil-home en valeur d'achat pendant 5 ans à 190€ /an :

Son mobil home lui sera remboursé au prix d'achat = 25 000€.

- ✓ Sans vétusté !!!
- ✓ Sans franchise générale !!!

Elle peut racheter un nouveau mobil home avec les 25 000€ de l'assurance.

De plus, cette police inclut les frais de transport, d'installation et de branchement (1500€)

Anne n'aura pas à réinvestir d'argent pour se rééquiper.

**SON INVESTISSEMENT EST SUR ET GARANTI.**

Bilan :

- ✓ Dévaluation du mobil home : 0€
- ✓ Frais de transport, d'installation et de branchement = 0€
- ✓ Franchise à la charge d'Anne : 0€
- ✓ Coût total : 0€
- ✓ Anne rachète un mobil-home au camping...

#### 2/ Avec une assurance classique, Anne aurait été remboursée de :

- ✓ 12 500€, soit 25 000€ moins la vétusté du mobil home âgé de 4 ans (-50%) = 12 500€
- ✓ 12 500€ moins la franchise générale : 200€ = 12 300€
- ✓ 12 300€ moins les frais de transport, d'installation et de branchement) : 1500€ = 10 800€
- ✓ **Indemnité finale de 10 800€**

Anne doit donc rajouter **14 200€** pour retrouver une résidence secondaire. (25 000 – 10 800 = 14 200€)

Bilan :

- ✓ Vétusté du mobil home : 12 500€
- ✓ Frais de transport, d'installation et de branchement = 1 500€
- ✓ Franchise à la charge d'Anne : 200€
- ✓ Coût totale : 12 500 + 200 + 1 500 = **14 200€**
- ✓ 10 800€ doivent être réinvestis pour un nouveau mobil home installé
- ✓ Anne ne rachètera pas de mobil-home !

FFCC : 78 rue de Rivoli - 75004 Paris - Tel. : 01 42 72 90 08 - [assurance@ffcc.fr](mailto:assurance@ffcc.fr) - [www.ffcc.fr](http://www.ffcc.fr)